

**Calendrier:**

25/07/2022	Ouverture de la campagne- publication des postes
Du 01/09/2022 au 01/10/2022	Affectations validées par la DRH sur accord tripartite
Du 02/10/22 au 09/12/22	Période blanche (élection pro) – aucune affectation
12/12/2022	Reprise des affectations

**TOUTES LES FICHES DE POSTES SERONT PUBLIÉES SUR MOB-MI AINSI QUE SUR PLACE EMPLOI PUBLIC**

**RAPPEL des modalités pour candidater :**

- 1- Rechercher un poste sur MOB-MI ou PEP
- 2- Prendre attache avec le service recruteur / obtenir un entretien
- 3- Remplir le formulaire de mobilité avec l'avis hiérarchique
- 4- Candidater sur MOB-MI en joignant votre formulaire de mobilité rempli et signé et tous documents justificatifs
- 5- Valider les candidatures

**\*Vigilance\***

➔ **PSA\*** (Priorité Subsidiaire d'Affectation) pour certaines zones géographiques.

*\*Cela concerne ses services (pas les DDI) et certaines zones géographiques dont les affectations rencontrent des difficultés d'attrait : 04, 27, 31, 36, 69,74 et certains DOM : Guyane et Mayotte, St Barthélemy et St Pierre et Miquelon.*

➔ **CIMM\*** (Centre des d'Intérêts Moraux et Matériels).

*\*Cela permet de rentrer, en priorité sur le territoire d'origine, mais également de pouvoir partir et revenir. Les territoires concernés sont les cinq départements (la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion) et cinq collectivités d'Outre-mer (la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna) ainsi que la Nouvelle-Calédonie.*

**SITES POUR CANDIDATER:**

- <https://www.place-emploi-public.gouv.fr/>
- <https://ministereinterieur-career.talent-soft.com/>

*Ces sites sont accessibles sur internet et non pas uniquement via intranet.*

**N'hésitez pas à contacter vos délégués pour toutes questions et surtout de transmettre vos demandes de mobilité à soutenir !!!**

